

- .NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 9 février 1957.-



A Monsieur KUGEMINTWAZA Jean
à

N K U L I .-

Sous-chef Nzamuye Denis.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 5 février 1957,
je suis au regret de ne pouvoir vous accorder une licence
de commerce ambulant.

Veillez agréer, Monsieur, mes civilités.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, A. d'AMIAN,
p.o L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,
J. DUCENE.-

9